MAIRIE
DE VIC-EN-BIGORRE

DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250616-DEL-202506-53-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENET Clément, Maire.

PRESENTS : M. MENET Clément, Mme BOSOM Monique, M. BULHET Dominique, Mme CHARTRAIN Denise, M. LEGODEC Yannick, Mme BAJON Danièle, M. VERGES Jean-Pierre, Mme CARRERE Corinne, Mme GUILLARD Christine, M. FARAUD Cédric, Mme BAUDUIN Sophie, Mme CARDOUAT Sidonie, Mme PERES Emeline, Mme BUILLES Sandrine, Mme NOGUERE Danièle, Mme BENSOUNNA Myriam, M. FRULIN Philippe, M. JUNCA Laurent, M. CANCEL Patrice, M. PAUL Pascal, Mme ABAIR Nathalie, M. MICHELON Yves, Mme JACQUIER Carine.

PROCURATIONS : M. SARRAZIN Didier a donné procuration à M. VERGES Jean-Pierre, M. ABADIE Jean a donné procuration à Mme CHARTRAIN Denise, Mme SKRZYNSKI Arlette a donné procuration à Mme GUILLARD Christine, M. DUHAMEL Philippe a donné procuration à M. JUNCA Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BULHET Dominique.

N° 202506-53 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VICQUOISES – ANNEE 2025

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé de M. le Maire ;
Vu le rappel des critères d'attribution des subventions pour l'année 2025 ;

- *Pour les associations sportives :* montant maximal de la subvention à hauteur de 10 % du budget de l'année N-1 ;
- *Pour les autres associations :* montant maximal de la subvention donnée en année N-1 ;

Considérant que des subventions supplémentaires pourront être accordées selon les projets associatifs en lien avec la vie locale à l'automne 2025 ;
Vu le montant de 114 000 € prévu au BP 2025 à l'article 6574 ;
Vu l'avis de la commission Animation et de la commission Sports en date du 04 juin 2025 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 10 juin 2025 ;
Le Conseil Municipal :

Article 1 : **Approuve** les critères d'attribution des subventions aux associations locales pour l'année 2025.

Article 2 : **Décide** d'attribuer au titre de l'exercice 2025 les subventions suivantes aux 46 associations suivantes :

	ASSOCIATIONS SPORTIVES	MONTANTS
1	AMPLITUDE	1 500
2	ARCHERS DE FEBUS	600
3	DCK RED TRAINING	1 000
4	ECHIQUIERS VICQUOIS	1 000
5	FOOTBALL CLUB DU VAL D'ADOUR	6 000
6	GYM VOLONTAIRE VICQUOISE	600
7	HART DE CANNE VICQUOIS	800
8	KARATE CLUB VICQUOIS	1 400
9	LIBRE BOULE VICQUOISE	1 500
10	LUTTEURS VICQUOIS	1 500
11	MILLES PATTES	1 400
12	PELOTARI CLUB VICQUOIS	1 000
13	SKI CLUB VICQUOIS	5 000
14	TENNIS CLUB VICQUOIS	5 300
15	USV XV	15 000
16	VIC BIGORRE AEROMODELISME	500
17	VIC PYRENEES BASKET	1 000
	Sous-Total	**45 100**

Publié le : 18/06/2025 14:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/32827

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250616-DEL-202506-53-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

	ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS	
18	A.A.P.P.M.A.	2 000
19	ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES	800
20	AU FIL DES MOTS	350
21	AUTOUR DE LIVRE	500
22	BIGORRE WESTERN DANSE	600
23	CLUB ORNITHOLOGIQUE DE BIGORRE	300
24	CLUB REGAIN	1 000
25	COURT ECHELLE	300
26	ECOLE DE CIRQUE PASSING	600
27	HARMONIE DE L'INDEPENDANTE	2 000
28	L'ATELIER EN VAL D'ADOUR	700
29	ORGUE ET CULTURE A VIC	400
30	VIC MUSIC	14 000
31	VIC TEAM PHOTO	300
32	VICTAMBULES	400
33	VIVRE EN EQUILIBRE	1 500
	Sous-total	**25 750**
	ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
34	ANCIENS COMBATTANTS SECTION DE VIC	300
35	F.N.A.C.A.	300
36	SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	300
37	AMAM 65	300
38	SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR DES HP	300
	Sous-total	**1 500**
	AUTRES ASSOCIATIONS	
39	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 500
40	LES CANINS CALINS	200
41	ARQUEBUSIERS DE BIGORRE	500
42	ASSOCIATION LA HOUNTAGNERE	200
43	ASSOCIATION SAINT-AUNIS	1 500
44	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	1 500
45	TUMBA Y SALSA	200
46	LES TABLEES DE VIC	1 500
	Sous-total	**8 100**
	TOTAL	**80 450**

Article 3 : **Autorise** M. le Maire ou son représentant à procéder à la mise en œuvre de ces dépenses.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté par 18 voix pour, 9 élus n'ayant pas pris part au vote.

A signé le Secrétaire de séance présent,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Clément MENET

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 18/6/2025
Publiée ou notifiée le 18/6/2025
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Publié le : 18/06/2025 14:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/32827